

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La marche de l'empereur François-Joseph, en Hongrie, n'est qu'une suite continuelle de fêtes où se manifeste un enthousiasme universel qui se laisse présager une réconciliation sincère entre la patrie d'Étienne le saint et la dynastie des Habsbourg.

Toutes les diètes de l'empire continuent leurs travaux, et malgré les divergences que nous avons déjà signalées, l'idée de décentralisation politique et administrative et d'autonomie de toutes les races et de toutes les nationalités l'emporte presque partout. L'Autriche se transforme en état fédéral, à l'exemple de l'Union américaine et de l'Helvétie.

Mais la question politique n'est pas la seule qui se pose en Allemagne, la question économique et sociale s'y agite aussi sous des formes diverses. On sait en effet quelle puissance et quelle extension ont prises sur le sol germanique les associations ouvrières. Mais ce que nous voyons avec peine, ce sont les troubles qui ont eu lieu le 11 et le 12 décembre dans la capitale de l'Autriche. La masse considérable des ouvriers sans ouvrage s'est réunie devant l'hôtel-de-ville en demandant du travail. Dispersés par la force armée, ils ont traversé la ville aux cris : Du travail ! du travail ! Des arrestations ont été faites.

Le conseil d'État espagnol a approuvé le rapport de la commission condamnant les évêques qui ont protesté contre la reconnaissance du royaume d'Italie.

En Italie, l'horizon est plus sombre et l'attente universelle. On se demande si le ministère est en voie de transformation ou en voie de dissolution. C'est ce qu'il est impossible de dire encore.

Une dépêche de Florence nous annonce que M. Chiaves a accepté le portefeuille de l'intérieur, et que M. Natoli, qui remplissait l'intérim de ce ministère, conserve celui de l'instruction publique. Mais en même temps la question de cabinet doit être posée à propos des mesures financières présentées par M. Sella, et dont nous ne pouvons encore avoir qu'une idée fort imparfaite par l'analyse qui nous en a été transmise.

Les divers partis de la Chambre cherchent à s'entendre, et l'on suppose que la chute du ministère sera le résultat d'une coalition de ce genre.

Le parti de Mazzini s'éteint : trois de ses organes, l'*Unità italiana*, l'*Il Zenzero* et l'*Avvenire*, vont disparaître avec l'année.

Les brigands sont traqués avec une vigueur de plus en plus grande par les troupes pontificales.

Après Londres, Birmingham, Saint-Martin's hall, Halifax et Sunderland, toutes les villes de l'Angleterre vont avoir successivement leurs meetings en faveur de la réforme électorale. Les ouvriers prennent une part très-active à ce grand mouvement.

Les journaux anglais eux-mêmes s'élèvent contre l'extrême rigueur de la condamnation qui vient de frapper l'Irlandais O'Donovan Rossa.

Les arrestations continuent à la Jamaïque. Il est temps que le nouveau gouverneur et la commission d'enquête arrivent sur les lieux pour changer la face des choses. Il est temps, comme l'a dit le comte Russell lui-même, « qu'après tant d'années de mécontentement et de plaintes justes, de nouvelles mesures remplacent l'émeute par la bonne entente et l'harmonie. »

On écrit de Londres, le 15 décembre :

Les juges, composant la commission chargée de juger les Fenians de Cork, sont partis pour cette ville par un train ordinaire. Ils étaient précédés par une locomotive-pilote.

Une foule immense les attendait, mais son attitude n'avait rien d'hostile.

Le juge Fitzgerald, dans son allocution au grand jury, a démenti le bruit qu'il eût conseillé les poursuites contre les Fenians.

On assure que 4,000 hommes de troupes seront réunis à Cork pendant la durée du procès.

Hier soir, toute la garnison de Dublin a été consignée.

L'importante fabrique de M. O'Farnell, à Dublin, a été brûlée. La perte est immense.

Au Chili, la situation est toujours la même; seulement le blocus était restreint à six ports, et tous les autres restaient ouverts à l'importation et à l'exportation libres des marchandises. Les dernières nouvelles de Madrid ne permettent pas de douter que ce conflit ne soit bientôt aplani, grâce aux bons offices de la France et de l'Angleterre.

Les journaux d'Alger publient la communication officielle suivante :

Le colonel de Colomb, renforcé par les tribus des Hamians et des Garrabas, récemment soumise, a surpris deux fois l'ennemi dans le pays des Bunes. Il a battu la grande tribu des Trafis qui cherchait vainement un refuge dans le Sahara.

Les populations châtiées implorent leur pardon.

Les Hamians sont acharnés contre leurs anciens complices et cherchent à se couvrir de leurs pertes passées. Le colonel de Sonis, sorti de Laghouat, ne laisse pas de repos à Si-Lala et lui coupe la retraite vers l'Est.

Les troupes sont en parfaite santé et pleines d'ardeur.

DISCOURS DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE A LA DIÈTE DE HONGRIE.

On écrit de Pest, 14 décembre soir :

Le discours du trône exprime le vœu que les obstacles qui s'opposent à une conciliation soient écartés. Jusqu'ici, ces obstacles provenaient principalement de la différence des points de départ. L'empereur, garantissant la pragmatique-sanction, prend son point de départ aussi bien dans l'organisation autonome du droit de la Hongrie que dans l'union indissoluble de tous les pays de la monarchie. Il s'agit avant tout de régler, dans le sens de la pragmatique-sanction, les rapports réciproques des pays de la couronne de Hongrie. Voilà pourquoi la Diète de Transylvanie a été convoquée pour reviser la loi de l'union, et voilà aussi pourquoi la Diète de Hongrie est

FABLETTON.

5

LES ÉPAULETTES D'AMIRAL.

(Suite.)

A l'instant où le dernier canot de la *Cléopâtre*, poussait de terre, il arriva au quai en courant.

Quelques minutes après, il avait les yeux fixés sur une fenêtre où, à travers les branches des grands arbres, il croyait apercevoir les formes vagues d'une jeune fille. Dès qu'il fut à bord, il prit une longue-vue et distingua parfaitement Sophie. Enfin le cabestan gronda, les voiles se déployèrent, et la frégate, penchée sur la hanche, s'élança sur la haute mer en caracolant.

Cette scène se passa tout entière sous les yeux de l'amoureux rêveur.

Tandis que la *Cléopâtre* remontait la côte du Brésil, les mêmes émotions qu'il avait éprouvées à son départ de Brest se représentaient à sa mémoire et à son cœur; il s'abandonnait à une douce mélancolie.

— Comme je fus triste alors ! se disait-il ; je croyais avoir tout perdu. Mes camarades riaient et

chantaient ; mais moi j'étais désolé en voyant fuir la terre.

Il médita longtemps, remontant dans ses souvenirs vers l'époque où il avait vu Sophie pour la première fois, et se répéta un à un tous les mots gracieux qui étaient échappés à l'aimable jeune fille. Ces paroles enfantines, dites avec abandon, mais prononcées peut-être par hasard, il les avait avidement recueillies; il les gardait comme un avaré garde son trésor; il les comptait souvent, de crainte d'en perdre quelqu'une.

Martel, lors de son entrée dans la marine, avait été maternellement reçu par Mme Cimard; Sophie n'avait que douze ans quand, jeune élève de seconde classe, il embarqua sur la corvette d'instruction. Chaque fois qu'il avait repris terre à Brest, il l'avait retrouvée plus digne de fixer son attention, se développant en grâces, déjà jolie, presque belle.

Alors l'amour était venu, comme il vient. L'aspirant de marine consacrait désormais ses plus douces pensées à Sophie.

— Si du moins, cette fois, à notre arrivée à Rio, je trouvais une réponse à l'une de mes lettres ! reprit-il en rentrant tout à fait dans la situation présente.

Martel avait retiré d'un étui la petite bourse précieusement renfermée dans plusieurs enveloppes. A la lueur de la lune, à peine voilée par de légères vapeurs, il la contemplait avec délices. Le chiffre brodé en or scintillait sur un tissu que la demi-clarté faisait paraître de couleur foncée.

C'était un fond bleu céleste pourtant; et la jeune fille attachait une grande importance au choix de cette couleur. Les petites fleurs de la couronne étaient roses et blanches, les feuilles vertes de diverses nuances, mais pas une ligne noire ne courait sur le dessin de Sophie.

Martel avait vingt ans. La bourse brodée, son chiffre, ses fleurs, ses couleurs toutes de bon augure, le ravissaient. — Qui se rira de Martel n'a jamais eu un cœur de vingt ans !

Nous savons, il est vrai, que des amours tragiques, avec larmes, poison, poignard, perfidies caressantes, guet-apens masqués, menaces, fureurs frénétiques et autres ornements du même ordre auraient une saveur de haut goût qui manque à l'amour naïf et chaste de notre jeune loup de mer.

Nous pourrions alléguer pour son excuse et pour la nôtre une foule de raisons bonnes, médiocres ou

même mauvaises; mais les meilleures auraient tort de faire longueur sans désarmer la critique.

Martel, au résumé, se souciait fort peu de prêter côté à certaines railleries; — nous lui en ferons notre sincère compliment.

Tout-à-coup, pourtant, il tressaillit d'une sorte d'effroi: ce ne fut pas de crainte du ridicule. — Il était de quart, et s'en souvenait.

— Si quelque événement soudain arrivait !... Si, d'aventure, il fallait manœuvrer précipitamment, monter dans la hune, sauter dans un canot, se jeter à la mer... la précieuse bourse pouvait être abîmée, perdue !...

Il la porta pour la dernière fois à ses lèvres, la replia précipitamment pour la placer sur son cœur, regarda les étoiles et la lune, soupira librement, avec amour...

Et puis, sans transition, continuant son beau rêve, il se jeta du passé dans l'avenir. — A son âge on a l'avenir pour richesse.

Il bâtit un admirable château en Espagne, bien simple, bien naïf cependant: il donnait la main à Sophie, il montait avec elle le perron de l'église; on allait bénir leur union, il était au comble du bonheur...

invitée à soumettre à un examen approfondi la loi de 1848 relative à cet objet.

En ce qui concerne la Croatie, le discours du trône, se référant au rescrit d'ouverture de la Diète de Croatie, exprime l'espoir que la question d'une entente sur les rapports légaux entre les deux grands pays aboutira à une solution satisfaisante par l'accord des deux Diètes. Il y a lieu notamment d'attacher une importance particulière à la question du traitement des affaires communes à tous les pays, communauté déjà fondée sur la pragmatique-sanction, mais dont le mode de réalisation doit être changé par suite des modifications survenues dans la situation, et aussi des droits constitutionnels accordés depuis aux autres pays de la couronne.

Le traitement commun et constitutionnel de ces affaires communes, désignées dans le diplôme d'octobre, constitue encore aujourd'hui une condition absolue de l'unité et de l'intégrité de l'empire, ainsi que de sa position comme grande puissance en Europe, condition à laquelle toute autre considération doit être subordonnée. Les formes de ce traitement commun ont été tracées par la patente de Février; mais celle-ci ayant soulevé de nombreuses objections, et l'empereur, désirant une entente dont tout le monde reconnaisse la nécessité, le statut et la patente ont été suspendus. Tous deux sont soumis maintenant à la Diète hongroise pour qu'elle les examine et les accepte, avec cette observation que, dans le cas où la Diète se croirait obligée de proposer des modifications, cela ait lieu d'une façon qui corresponde aux conditions vitales de l'empire. A cela se rattache étroitement la révision de la partie des lois de 1848, dont la validité n'a pas été mise en doute, mais qui pourront être exécutées et auxquelles il ne pourra être prêté serment que lorsqu'elles auront été dépouillées de diverses dispositions préjudiciables.

Quand ces difficultés auront été écartées, le diplôme d'inauguration pourra être signé. Après le couronnement, d'autres propositions relatives à la prospérité du pays seront soumises à la Diète.

L'empereur rappelle la grave responsabilité qu'entraîne la tâche à résoudre; il déclare la Diète ouverte, et adresse des paroles pleines de confiance aux membres de l'assemblée, en exprimant l'espoir qu'avec l'aide de Dieu l'œuvre commencée sera menée à bonne fin.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'émotion produite par le projet de suppression d'une partie importante du jardin du Luxembourg est toujours très-vive. Plusieurs pétitions se couvrent de signatures. Une de ces pétitions a été rédigée par M. Garnier, ancien

président des avocats au conseil d'Etat et à la cour de cassation, qui y a apposé le premier sa signature.

— On sait que les étudiants de Paris qui se sont rendus au congrès de Liège ont été l'objet d'une réprimande. Six d'entre eux ayant refusé de donner des explications, en prétextant qu'aucun règlement ne leur était applicable à l'occasion de faits qui se sont accomplis à l'étranger, ont reçu une citation à comparaître à la Sorbonne devant le conseil académique.

Un seul a cru devoir déferer à cette invitation. Les cinq autres ayant persisté dans leur refus, viennent d'être avertis par la lettre suivante de la décision qui les frappe.

Faculté de médecine de Paris.

Paris, 15 décembre.

Monsieur,

M. le recteur me charge de vous informer que le conseil académique, dans sa séance du 12 décembre courant, a prononcé contre vous l'exclusion à toujours de l'Académie de Paris.

Le conseil a, en outre, émis l'avis qu'il y avait lieu de vous renvoyer devant le conseil impérial, pour que vous fussiez exclu à temps de toutes les autres académies de l'empire.

Agréez, etc. Le doyen: A. TARDIEU.

Nous empruntons à la Gazette belge les détails suivants des funérailles du roi Léopold:

Le peuple belge vient d'accompagner Léopold à sa dernière demeure.

Une masse prodigieuse de monde se groupait sur tous les points, s'entassait à tous les carrefours, s'empilait aux fenêtres, se pressait sur les trottoirs.

Le palais du roi était entièrement tendu de noir jusqu'au premier étage. Aux trois portes d'entrée, une sorte d'archivolte cintrée supportait un encadrement de lions en or mat. Un simulacre de chapelle funéraire était disposé sous le balcon.

Aussitôt après l'arrivée des membres du clergé protestant, l'ordonnateur des cérémonies a fait prévenir la famille royale. Les invités ont été admis dans la chapelle.

Le révérend M. Becker, après quelques prières liturgiques, a prononcé en français l'oraison funèbre du roi.

Aussitôt l'oraison funèbre terminée, le roi Léopold II et ses parents se sont retirés dans un salon voisin, tandis qu'on procédait à la levée du corps.

Le corps du roi était enfermé dans un triple cercueil de plomb, de bois précieux et de velours. Le cercueil est large et très-long. Il est carré. Sur la face supérieure, une plaque en argent porte le nom du roi, la date de sa naissance et celle de sa mort. Le cercueil ne porte aucun ornement extérieur, ni sur les faces, ni aux angles.

Seize sous-officiers choisis dans l'armée et

la garde civique ont été requis pour enlever le corps et le descendre sur un brancard spécial, jusqu'à la porte du palais, où stationnait le char funèbre, attelé de huit chevaux caparaçonnés de deuil, avec chabraque de velours noir et or, aux armes de Belgique.

Avant la cérémonie religieuse, au palais de Bruxelles, S. Em. le cardinal-archevêque de Malines et les évêques suffragants se sont rendus au palais pour présenter à l'héritier du trône de Léopold I^{er} et à son auguste compagne leurs hommages de condoléance.

L'incertitude du temps et la longueur du trajet n'ont pas permis que le roi et les princes suivissent à pied le char funèbre. Le deuil a donc été mené en voiture.

En tête marchaient un peloton de gendarmes à cheval et un escadron du régiment des guides.

Venaient ensuite des députations d'officiers de tous les régiments du pays, entourant leur drapeau voilé de noir. Chaque drapeau était escorté de sa garde. Tous les détachements étaient à pied et en grande tenue, le crêpe au bras et à la dragonne du sabre ou de l'épée;

Chaque députation était composée du commandant du corps et d'un officier de chaque grade;

L'état-major général de l'armée et les officiers sans troupe;

L'état-major général de la garde civique et les officiers sans troupe;

Suivaient ensuite:

Les tribunaux de commerce,

Les tribunaux de première instance,

Le conseil des mines,

La cour militaire,

Les cours d'appel,

La cour des comptes,

La cour de cassation en grand costume.

Venait ensuite:

LE CHAR FUNÈBRE.

Puis venaient les domestiques de la cour, hors service, conduisant le cheval du roi, caparaçonné de deuil.

Derrière ce groupe marchaient les ministres du culte réformé, ayant à leur tête MM. les pasteurs Becker, Vent, Drury et Jenkins.

Après le clergé protestant venaient les voitures de la cour, au nombre de dix-sept. C'étaient des voitures de grand gala, attelées de deux chevaux seulement, avec livrée de gala en deuil, le taffetas noir au claque, la rosette de crêpe au fouet et l'écharpe de moire noire en baudrier. Les chasseurs, derrière, avaient l'écharpe avec le crêpe au plumet strié de noir. Toutes les voitures avaient des housses noires, les lanternes voilées et les stores en crêpe.

Dans la première voiture se trouvaient le roi Léopold II, ayant à sa gauche le roi de Portugal, et devant lui le comte de Flandre.

Dans la deuxième voiture, étaient le prince de Galles, le prince royal de Prusse, l'archi-

duc Joseph d'Autriche et le prince de Wurtemberg;

Dans la troisième voiture, le prince Georges de Saxe, le grand-duc Guillaume de Bade, le prince Louis de Hesse et le prince Arthur d'Angleterre;

Dans la quatrième voiture, le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, le duc de Nemours, le prince de Joinville et le duc d'Anmale.

Dans la cinquième voiture, le prince héritier de Hohenzollern-Sigmaringen, le duc de Cambridge.

Les stores de deuil complètement fermés ne permettaient pas de reconnaître les personnes assises dans les voitures suivantes.

Un escadron du régiment des guides fermait la marche.

C'est dans cet ordre que le cortège s'est dirigé lentement vers l'église de Laeken.

Il était 2 heures 1/2 lorsque le char funèbre s'arrêta devant le temple élevé en face de l'ancienne église de Laeken.

S. A. R. Mgr le duc de Brabant se tenait au milieu de l'enceinte funéraire. A sa suite, et par rang de préséance, venaient les princes qui avaient tenu à accompagner le feu roi jusqu'à sa dernière demeure.

M. Vent, pasteur, recita alors une prière qui émut vivement toute l'assistance. Puis, prenant des mains de son assistant, une pelotée de terre, il la jeta sur le cercueil, en disant: « Le corps créé à l'image de la poudre retourne en terre, mais l'âme revit en Dieu. »

Le chœur reprit lentement la première strophe du cantique, et le cercueil, confié de nouveau aux mains des sous-officiers et précédé de tous les princes, fut transporté dans le caveau de l'église Laeken, à côté de celui de la reine Louise-Marie.

Telles ont été les funérailles du roi Léopold I^{er}.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Il y a deux mois environ, des lettres anonymes, des placards, des dénonciations, avaient attaqué la probité de M. Camus, préposé en chef de l'octroi de Saumur. Une longue et minutieuse enquête vient de faire justice de ces lâches diffamations; le rapport de la commission d'enquête, lu à la séance du conseil municipal de samedi dernier, a reconnu et proclamé la loyauté et la fidélité de M. Camus dans son administration, de manière à convaincre les plus incroyables.

M. le Maire a adressé au Préposé en chef de l'octroi la lettre suivante, que nous sommes heureux de publier. M. Camus est enfant de Saumur, fils de ses œuvres; il a toujours joui, dans ses fonctions, d'une considération justement méritée, ainsi que le constate la lettre

V. — CONTES ET CHANSONS.

Cagnard était heureux: mal passé n'est que songe! Qu'importait la fâcheuse réception faite à Frise-Poulet à bord de la frégate! Entre les deux amis, il ne fut même pas question des coups de garçette, que l'un avait donnés, que l'autre avait reçus. Assurément le plus à plaindre en ce moment, n'avait pas été Frise-Poulet.

Cagnard était heureux: il avait retrouvé son matelot; il pouvait parler à cœur ouvert de Péline, sa femme, et de sa fille Fantik, et de son gros gars Jean-Pierre, un mousse en herbe.

Tandis que Martel rêvait seul, Cagnard et Frise-Poulet rêvaient à deux; ils bâtissaient mille beaux projets, ils se félicitaient de leur rencontre inespérée, ils jouissaient du bonheur de faire campagne ensemble.

Certes, ils ne songeaient guère à l'inimitié de Requin, dont la rancune muette se révélait tout au plus par quelques regards menaçants.

Le farouche baleinier était plus sombre encore à bord de la Cléopâtre, qu'à bord du Harpon; il ne fréquentait personne: il ne prenait aucune part aux jeux ni aux causeries du gaillard d'avant. Habituel-

lement accroupi dans les environs du beaupré, il méditait avec rage sur sa position, et trouvait que les chefs méconnaissaient sa valeur en le laissant à la queue de l'équipage.

Requin, matelot consommé, n'avait pas tout à fait tort. C'était le vrai grognard, intraitable et brutal, mais n'ignorant aucune des pratiques du métier de la mer, intrépide jusqu'à la folie, actif dès qu'il s'agissait de la manœuvre, vaillant, adroit, habile même. Dans un combat, il eût été terrible et eût rendu les meilleurs services.

On naviguait sous toutes voiles, en remontant les côtes du Brésil; Requin avait les yeux fixés sur la terre; de temps en temps, d'horribles jurons grondaient sourdement entre ses lèvres.

Le beau temps égayaient les autres gens de quart.

Il est presque inutile de le dire, c'est pendant la nuit qu'ont lieu les conciliabules de matelots. Le jour a été absorbé par des travaux de tous genres, par les exercices et les corvées; le soir vient, les hamacs sont suspendus dans les batteries et l'entrepont; les gens de service répondent à l'appel, et alors, si le ciel n'est pas trop chargé de nuages, ils s'assoient en cercle et forment des groupes. Un des conteurs est interpellé. On l'invite à prendre la pa-

role, les pipes sont allumées, on fait silence.

Le quart de minuit à quatre heures du matin, moins favorable aux récits et aux chansons que le premier quart ou grand quart qui finit à minuit, n'en est pas tout-à-fait déshérité.

Cette nuit, par exemple, un des contes favoris du gaillard d'avant était narré, conformément aux règles de l'art, par Madurec, dont la renommée atteignait les extrêmes limites du gaillard d'arrière.

Quand on conte ainsi, nécessairement la brise est maniable, les étoiles se jouent au ciel à travers les cordages, le navire file penché sur la hanche; les matelots sont tout oreilles.

Les plus grands chagrins sont oubliés pour peu que l'orateur ait d'imagination et d'entrain.

Madurec n'en manquait pas.

Il savait cette multitude de légendes et d'histoires traditionnelles, qui forment le fond de la littérature du bord, passent de bouche en bouche, de navire en navire, et deviennent proverbiales parmi les anciens. Il les brodait à sa guise; il les entremêlait de digressions et de commentaires qui excitaient à chaque instant la bruyante hilarité de l'auditoire. Au milieu du ramas fantastique de fictions bizarres qui se succédaient dans ses récits, on rencontrait

souvent des adages curieux, des leçons empreintes de bonhomie. Un fabuliste, en vérité, aurait pu s'enrichir de certains traits de Madurec.

Les contes de Perrault font, en général, partie du répertoire de la misaine; mais leur auteur aurait peine à les reconnaître, tant ils ont subi de transformations à voguer sur la mer jolie.

La Barbe-Bleue des passavants et leur Petit-Poulet sont goudronnés de belle sorte; le Petit Chaperon Rouge, Cendrillon et la Belle au Bois Dormant ont été retrempés à l'eau de mer et ont pris un nouveau lustre. Il y a un monde entre ces créations grotesques et les opéras-comiques tirés des mêmes sujets. Ce que les auteurs dramatiques ont atténué, ce qu'ils ont été contraints de laisser dans l'ombre pour obéir aux exigences théâtrales, est précisément grossi et placé en lumière par les conteurs du gaillard d'avant. Ceux-ci ne reculent pas devant les difficultés de la mise en scène; les unités de temps et de lieu sont ce qui les embarrasse le moins. Leurs héros et leurs héroïnes sont nomades comme eux.

Le Gargantua de Rabelais est devenu Trifouillard; l'histoire de Crétin tué par les mauvais payeurs jouit d'une vogue non moins méritée. On

de M. le Maire de Saumur, et cet incident ne saura faire tache à sa bonne réputation.

Copie de la lettre adressée par M. le Maire de Saumur à M. le Préposé en chef de l'octroi de ladite ville.

« Saumur, le 18 décembre 1865.

» Monsieur le Préposé en chef,

» Je vous envoie copie du rapport de la commission nommée par le conseil municipal, sur ma proposition, pour examiner votre affaire concernant la perception de l'impôt sur le stationnement des charrettes. Je vous envoie en même temps copie de la délibération prise par le conseil sur le rapport de sa commission.

» Ces deux documents établissent d'une manière évidente et incontestable la parfaite concordance qui existe entre l'ensemble des récépissés d'impôt remis entre vos mains et l'ensemble des versements effectués par vous à la caisse du receveur municipal.

» Ainsi se trouvent complètement mises à néant les odieuses calomnies dont vous avez été l'objet et dont l'opinion publique avait déjà fait justice.

» Continuez, Monsieur le Préposé en chef, votre œuvre laborieuse et méritante. Grâce à votre incessante vigilance et au zèle dont vous avez su animer les employés placés sous vos ordres, nos recettes d'octroi se sont accrues d'année en année et ont atteint un chiffre inespéré. Poursuivez votre tâche sous l'égide de l'estime et de la confiance de vos concitoyens. L'appui de mon administration et du conseil municipal ne vous fera jamais défaut.

» Recevez, Monsieur le Préposé en chef, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

» Le Maire de Saumur, député au Corps-Législatif,

» LOUVET.

» P.-S. — La présente lettre sera mise à l'ordre dans tous les bureaux de l'octroi, de manière à être portée à la connaissance de tous les employés.

A la dernière séance du conseil municipal, tenue samedi, les divers travaux projetés, l'achèvement du théâtre, le square et l'hôtel des postes et du télégraphe (sur l'emplacement de la maison Renault) ont été votés à une forte majorité.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, Commandeur de la Légion d'Honneur, Député au Corps-Législatif,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841,

Donne avis qu'il vient d'acquérir, au nom de la commune, pour entrer dans la voie publique, par suite d'alignement, une parcelle de terrain d'une contenance de 20^m 80^c super-

celebre les vertus de *La Ramée*, type emprunté à l'armée de terre. *La Princesse Trimaille*, *Pierre Capucin*, *Dominus vobiscum*, *le Grand Ratapiat*, *le Prince Mystérieux* et *sa Marraine* fournissent les textes de contes interminables.

L'histoire du vaisseau *le Grand Chasse-Foudre* est une conception géante et infernale qui rappelle à la fois les Titans, les Cyclopes et l'Arche de Noé; celle du *Voltigeur-Hollandais* est la légende du Juif-Errant transportée sur mer.

Jean-Bart et Napoléon défrayent encore amplement les conteurs émérites; ces deux figures historiques ont les honneurs d'une biographie populaire avec laquelle ne rivalise qu'un seul personnage d'imagination, le fameux Sans-Peur: Sans-Peur qui eut une fois frayeur en ouvrant, sous les yeux du roi et de la reine, un pâté de pigeons qui s'envolèrent tout-à-coup; Sans-Peur dont Madurec parla si judicieusement à propos de Jules Piton, le cuisinier, lors de l'arrestation des révoltés du trois-mâts.

(La suite au prochain numéro.)

ficiels, dépendant d'un plus grand morceau, situé en cette ville, rue du Collège, section H, n° 1011 du plan cadastral, appartenant au sieur Jean Gagneux-Malécot, propriétaire à Presle, commune de Distré, moyennant la somme de quarante-un francs vingt centimes.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur cette indemnité sont priées de se faire connaître au secrétariat de la Mairie, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avis, faute de quoi elles seront, passé ce délai, déchues de leurs droits à cette indemnité (Loi du 3 mai 1841, art. 21).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 décembre 1865.

Le Maire, LOUVET.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES PHÉNOMÈNES ATMOSPHÉRIQUES POUR L'ANNÉE 1866.

M. Gaulier, ancien instituteur dans notre département, aujourd'hui retiré de l'enseignement, se livre avec ardeur à des études météorologiques. Déjà il a publié en 1865 des prédictions qui se sont en partie réalisées. Aujourd'hui, il veut bien nous communiquer ses observations et ses prédictions pour l'année qui va s'ouvrir, et nous les livrons aux lecteurs. La théorie de M. Gaulier est basée sur les mêmes principes que celle de Mathieu de la Drôme, seulement les calculs de ces deux météorologistes diffèrent: de là des différences dans les phénomènes qui sont annoncés.

L'année 1866, dit M. Gaulier, s'écartera peu des calculs que j'ai établis dans mes pronostics pour chacune de ses phases lunaires, des mois et des saisons de cette année; comme tout s'enchaîne dans les phénomènes atmosphériques, il est démontré avec évidence dans mes prédictions, que cette liaison, dans les météores aqueux, prouve des lois aussi exactes que celles du flux et du reflux des grandes mers, par l'action combinée du soleil et de la lune, laquelle y est pour les trois quarts. Ce qu'on nomme attraction n'est que la puissance magnétique que possèdent et qu'exercent tous les corps qui gravitent dans l'espace, et la lune, très-voisine de nous, a une force magnétique assez puissante pour remuer perpétuellement les grandes masses d'eau du globe terrestre et son atmosphère. — Ces lois reconnues, je conclus ainsi pour 1866:

Le mois de janvier sera sec et froid, la température s'abaissera en raison de la longitude à l'est et de l'élevation au pôle nord; de fortes gelées et de grandes neiges en seront le résultat. Le froid deviendra moins intense à la pleine lune du 30; des neiges abondantes tomberont dans le nord et se convertiront en quelques jours de pluie à l'ouest du méridien de Paris.

Le mois de février sera très-variable au commencement; de grands vents et de fortes pluies seront occasionnés par la nouvelle lune du 15. — A partir de cette phase jusqu'à la nouvelle lune du 16 mars, temps pluvieux, venteux et même des orages; les vents seront désastreux sur les côtes de France et d'Angleterre, sur la Baltique et dans la mer du Nord, jusqu'à la hauteur du 67° degré. — Cette température s'étendra en longitude à plus de 300 lieues au-delà des environs de Paris. Les cinq phases de la lune pendant cette période ne donnant que 47 minutes d'écart en moyenne, produiront ces grandes perturbations atmosphériques. — Comme cette température s'étendra jusqu'au 67° degré 30 minutes, point central de l'aurore boréale, ce phénomène pourra prendre de l'extension, et la grande dilatation de l'atmosphère permettra de le voir sous la latitude du méridien de Paris. Je n'annonce pas ce phénomène comme devant positivement se produire.

La fin de mars sera beaucoup plus calme, mais le temps sera encore variable par suite de ces secousses. Le premier quartier du 22 et la pleine lune du 31, détermineront des vents froids du nord et des gelées accompagnées de giboulées. En résumé, le commencement de l'hiver, en partant du 21 décembre, sera froid et sec par intermittence avec de fortes gelées,

le milieu sera pluvieux et venteux, et la fin, fixée au 20 mars, variable et froide. — La moyenne de l'écart des treize phases lunaires de janvier, février et mars n'étant que de 2 h. 39 m., temps généralement variable, pluvieux, neigeux et venteux pendant cette saison.

Le mois d'avril sera sec et très-aride. La pleine lune du 29 modifiera cette température; des pluies et des orages seront déterminés par cette phase, surtout vers l'est de la France, en Allemagne et en Italie. A la suite de ce changement de temps, les vents retourneront au nord.

Tout le mois de mai sera sec et très-chaud jusqu'à la pleine lune du 29, laquelle déterminera un temps variable avec des orages, et les vents dans la partie du sud. Cette température se maintiendra jusqu'au premier quartier du 19 juin. La nouvelle lune du 22 influencera fortement l'atmosphère: orages sur tous les points de la France; ils donneront beaucoup d'eau et de la grêle dans bien des contrées. La fin de juin sera sèche et les vents au nord.

Malgré ces quelques variations de temps, le printemps sera généralement sec, les douze phases lunaires d'avril, mai et juin donnant 3 h. 40 m. en moyenne.

La sécheresse continuera en juillet, jusqu'au premier quartier du 19, lequel donnera des orages sur plusieurs points de la France, notamment à l'est du méridien de Paris, en Suisse, en Allemagne et Italie; les vents très-variables tendront à occuper la partie sud. La pleine lune du 27 changera cette température qui deviendra sèche et les vents au nord jusque vers le premier quartier du 3 août, époque à laquelle le temps deviendra nuageux et peut-être un peu pluvieux. A la fin de la période de cette phase, c'est-à-dire à la nouvelle lune du 10, le temps se remettra au sec et les vents au nord. Les vingt derniers jours d'août seront excessivement secs et chauds.

La même température régnera pendant la première quinzaine de septembre. Le premier quartier du 17 amènera des pluies et des orages, surtout à l'est du méridien de Paris. Les vents seront variables et tendront à rester au sud. La pleine lune du 24 nous donnera une température entre le beau temps et le temps pluvieux. A part ces intermittences de pluies et d'orages, l'été ressemblera au printemps, il sera sec, les douze phases lunaires, pendant les mois de juillet, août et septembre, produisant en moyenne un écart de 3 h. 52 m.

Le dernier quartier du 1^{er} octobre déterminera des pluies et même des orages sur plusieurs points de la France, les vents se fixeront dans la partie sud. A la période de la nouvelle lune du 8, les vents retourneront dans la partie nord; cependant l'atmosphère se ressentira encore des orages du dernier quartier: quelques variations se feront sentir. Le premier quartier du 16 amènera des temps secs et des vents du nord. La pleine lune et le dernier quartier seront des phases variables avec des pluies et les vents au sud-ouest! Cette température sera très-sensible à l'est du méridien de Paris.

La nouvelle lune du 7 novembre donnera beaucoup d'eau et des vents violents accompagnés d'orages. A partir de cette phase jusqu'au dernier quartier du 28 décembre, la moyenne de l'écart des huit phases lunaires s'accomplissant dans cette période, n'est que d'une heure 45 minutes: temps pluvieux, venteux et orageux pendant cinquante jours environ. Des sinistres en résulteront sur les côtes de France et d'Angleterre et dans les mers du Nord. Pendant cette période, semblable à celle du 15 février au 16 mars précédents, des aurores boréales peuvent s'étendre jusque sous nos latitudes. Ces aurores n'étant que des orages magnétiques, doivent concorder avec les grandes périodes pluvieuses.

La moyenne de l'écart du méridien électromagnétique des treize phases lunaires d'octobre, novembre et décembre, n'est que de 2 h. 20 m., ce qui est le pronostic certain de la température anormale que j'annonce pour les trois derniers mois de 1866. AL. GAULIER. Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Après avoir prêté le serment constitutionnel, le nouveau roi des Belges a prononcé un discours que nous reproduirons dans notre prochain numéro.

Le roi a affirmé de nouveau ses principes constitutionnels. Il était entouré de la reine, de ses enfants, du comte de Flandre et de plusieurs autres princes, lorsqu'il a reçu le Sénat et la Chambre des représentants.

Le 17 décembre, le prince Couza a ouvert en personne la Chambre des Principautés danubiennes. Nous n'avons pas encore le texte même de son message, qui paraît avoir produit une profonde sensation, et dans lequel il accorde à la Chambre le droit d'interpellation.

D'après le *Postsdning*, organe officiel du gouvernement de Stockholm, la commission chargée de l'examen du traité de commerce franco-suédois, en aurait proposé le rejet par 9 voix contre 6.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

ADJUDICATION.

Le 11 janvier 1866, il sera procédé, au Ministère de la marine et des colonies, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication, en quatorze lots, de la fourniture de trois cent cinquante mille kilogrammes de fil de caret blanc, à livrer dans les ports de Cherbourg, Lorient et Rochefort.

Les personnes qui auront l'intention de concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance du cahier des conditions particulières à la Préfecture de Maine-et-Loire.

La Revalescière Du Barry, économise mille fois son prix en d'autres remèdes et guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, vents, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements après repas et en grossesse, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthisies (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, rhumatisme, goutte, épuisement, dépérissement, manque de fraîcheur et d'énergie.

Voici quelques-unes de 65,000 guérisons:

N° 58,214: Cachan, commune d'Arcueil, 1856. — Depuis longtemps je souffrais d'une gastrite aigüe, contre laquelle avaient échoué tous les efforts des médecins. Je ne pouvais plus rien digérer; mon estomac rejetait toute espèce d'aliments; je m'affaiblissais de plus en plus, et à un tel point, que je devais me coucher plusieurs fois par jour. Je ne pouvais plus supporter mes cruelles souffrances, lorsque j'eus l'idée de recourir à la *Revalescière* Du Barry, dont on m'avait parlé, et après en avoir composé mon déjeuner pendant un mois, je me trouvais tout à fait guérie. — Mme veuve CAILLET.

N° 64,825: Cure de Son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly, premier ministre de l'Autriche, d'une maladie de foie et des nerfs qui avait résisté à tous remèdes. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 c.; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — *Se vend à Saumur*, chez MM. A. PIEZ fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue Saint-Jean; PERDRIEU, place de la Bilange; GONDRAU, rue d'Orléans; et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (338)

L'activité que la Direction de l'*Illustration* déploie dans la publication du *Paris Nouveau illustré* est attestée par la rapidité avec laquelle

se succèdent les livraisons de ce magnifique ouvrage. Le 4 de ce mois, les abonnés de ce journal recevaient le 10^e numéro de cette publication, et on annonce la 11^e pour le commencement de janvier. Nous savons que la Direction ne s'en tiendra pas à cet envoi qu'elle fait gratuitement à ses abonnés. La livraison que nous annonçons sera suivie de près de la 4^e de la *France Nouvelle illustrée*, qui sera consacrée entièrement, comme les précédentes, à la ville de Marseille. Il n'y avait que l'*Illustration* qui pût entreprendre et poursuivre des publications de cette importance, d'une exécution aussi dispendieuse, qui réclamaient un soin tout particulier et resteront un monument curieux et grandiose du génie de notre époque.

Dans l'intérêt de nos lecteurs, nous croyons devoir rappeler que ces deux publications sont envoyées gratuitement à tous les abonnés de l'*Illustration*, et annoncer que jusqu'au 1^{er} janvier, les souscripteurs nouveaux pour un an d'abonnement à ce journal, recevront à titre de prime gratuite ce qui a déjà paru du *Paris Nouveau illustré* et de la *France Nouvelle*, formant ensemble 13 livraisons.

Les demandes d'abonnement se font dans nos bureaux, chez tous les libraires, ou directement, en envoyant un mandat de 36 fr. sur

la poste, ou une valeur à vue sur Paris, à l'ordre de MM. Aug. Marc et C^e, rue Richelieu, 60, à Paris.

Au milieu de cette avalanche de productions littéraires plus ou moins frivoles ou malsaines qui fond incessamment sur nous à l'époque actuelle, nous sommes heureux d'avoir à signaler aux familles deux publications de choix, que leur grand succès recommanderait de lui-même, si nous ne nous faisons un devoir et un plaisir de les mentionner ici. Ces publications d'élite sont :

Le Journal des Demoiselles, qui compte trente-quatre années d'existence et a déjà formé tout une génération de femmes aimables, pieuses, économes, dévouées, modestes, instruites, élégantes sans luxe, la joie et l'orgueil du foyer domestique, et

Le Journal des Petites Filles, plus connu sous le nom de *la Poupée Modèle*, fondé il y a trois ans, avec un succès sans précédent, par l'Administration du *Journal des Demoiselles*.

La Poupée Modèle, véritable Encyclopédie enfantine, a pour but d'initier les petites filles, à l'aide de jeux aussi neufs que piquants et d'excellentes lectures, à tout ce qu'une femme bien élevée doit savoir : principes de ménage, d'économie, d'ordre, de savoir-vivre, de mo-

rale, de travaux d'aiguille; instruction, récréation, poésie, énigmes historiques, géographiques, scientifiques; problèmes amusants, modes de fillettes, etc. Rien ne manque pour faire de ce petit journal, dont chaque numéro est accompagné, en outre, d'une planche de patrons, broderie, crochet, etc., d'une gravure coloriée, de musique ou d'un ou plusieurs jouets en papeterie ou en cartonnage, le plus séduisant et le plus ingénieux de tous les journaux. Aussi se demande-t-on comment, pour un prix si minime, l'Administration de *la Poupée Modèle* et du *Journal des Demoiselles* peut offrir à ses Abonnés un si grand nombre d'œuvres variées et charmantes?

Car le *Journal des Demoiselles* accumule lui aussi dans ses diverses éditions surprises sur surprises, travaux sur travaux, sans parler encore du tact rare et du sentiment exquis de *l'utile et du convenable* qui préside au choix de son texte, si véritablement littéraire de forme et si délicatement moral de fond.

Aussi croyons-nous pouvoir affirmer que le *Journal des Demoiselles* et la *Poupée Modèle* tiendront longtemps encore la tête des publications de ce genre et prédire qu'un succès toujours croissant couronnera leurs heureux et consciencieux efforts. *(Voir aux annonces.)*

Marché de Saumur du 16 Décembre

Froment (l'h. 77 k.)	16 32	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	15 68	(hors barrière)	56 57
Seigle	10	Paille de litière, id.	44 26
Orge	10 50	Foin... id.	60 75
Avoine anc. (entrée)	9 80	Luzeur (les 750 k)	58 50
Fèves	13	Graine de lin (70 k.)	28
Pois blancs	21		
rouges	18	— detréfle(°/k)	125
Cire jaune (50 kil)	200	— de luzerne	100
Huile de noix ord.	75	— de colza	
— de chenevis	58	— de chenevis	
— de lin	53	Amandes concas-	
		sées (les 100 k.)	164

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1865	1 ^{er} qualité	150 à 170
Id.	2 ^e id.	100 à 120
Ordin., envir. de Saumur 1865	1 ^{er} id.	50 à 55
Id.	2 ^e id.	44 à 48
Saint-Léger et environs 1865	1 ^{er} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	37 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1865	1 ^{er} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	36 à 38
La Vienne, 1865		28 à 32

ROUGES (3).

Souzay et environs 1865		75 à 100
Champigny, 1865	1 ^{er} qualité	160 à 200
Id.	2 ^e id.	125 à 150
Varrains, 1864		65 à 80
Varrains, 1865		75 à 90
Bourgueil, 1865	1 ^{er} qualité	110 à 125
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Restigny 1865		75 à 90
Chinon, 1865	1 ^{er} id.	80 à 90
Id.	2 ^e id.	70 à 80

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES (34^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons: Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris: 10 francs. — Départements: 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso:

Paris: 15 francs. — Départements: 18 francs.

Deuxième avec 50 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois:

Paris: 16 francs. — Départements: 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions:

Paris: 20 francs. — Départements: 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra **FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.**

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44^e année).

**LA POUPÉE MODÈLE
Journal des Petites Filles**

TROISIÈME ANNÉE.

La **POUPÉE MODÈLE** paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées. Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris: 6 francs. — Départements: 7 francs 50 cent.

La collection entière des deux 1^{er} années forme deux beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

En bloc ou en détail,

UNE PROPRIÉTÉ

Située au Vau-Langlais commune de Baigneux, et par extension commune de Saint-Florent,

Appartenant à M. Baudry,

Consistant en maison de maître et vastes dépendances, jardins, maisons de fermier, pavillon, étang, clos, prés et terres, le tout d'une contenance d'environ 15 hectares.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, pour traiter, et à M. PINEAU, receveur-municipal, pour visiter la propriété. (594)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENREES.

Le samedi 23 décembre 1865, il sera procédé, à trois heures du soir, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 700 quintaux de paille de ratelier, 2,500 quintaux d'avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 5), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Nota : La denrée sera livrée entre deux fers. (592)

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ,
Pour cause de cessation de commerce,
UNE GRANDE QUANTITÉ
D'ARBRES ET ARBUSTES
De diverses essences,

Très-beaux abricotiers, arbres verts, une grande quantité de plantes et de fleurs.

S'adresser à M^{me} PERAY, rue de la Chouetterie, n° 26, à Saumur. (584)

A LOUER
Présentement ou pour la Saint-Jean,
MAISON,
Située rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

A LOUER, UNE MAISON, rue du Pavillon, précédemment occupée par M. le baron de Fritsch.
S'adresser à M^{me} TESSIÉ. (415)

MAGASIN
D'EAUX-DE-VIE ET LIQUEURS
Rue d'Orléans, à Saumur.
CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE.

M. Célestin BALZEAU a l'honneur d'informer qu'il vient de se rendre acquéreur du magasin de détail de liqueurs de M. Angelo Bolognesi, situé rue d'Orléans.

On trouvera toujours chez lui un grand choix de liqueurs de toutes qualités, vins fins, français et étrangers, eaux-de-vie, rhum, etc.

M. BALZEAU prévient en outre que, depuis le 1^{er} novembre dernier, il a succédé à M. GUIBERT, dans le **Café des Voyageurs**. (595)

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-42 CHARPENTIER,

Prix: 4 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 16 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 18 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	68 45	»	»	68 20	»	»
4 1/2 pour cent 1852	97 40	» 10	»	97 75	» 35	» 15
Obligations du Trésor	465	»	»	465	»	»
Banque de France	3780	»	»	3800	» 20	»
Crédit Foncier (estamp.)	1325	»	»	1330	» 5	»
Crédit Foncier colonial	640	»	»	640	»	»
Crédit Agricole	635	25	»	635	»	»
Crédit Industriel	685	5	»	690	» 5	»
Crédit Mobilier	905	7	50	905	»	»
Comptoir d'esc. de Paris	1018 75	3	75	1010	»	8 75
Orléans (estampillé)	842 50	7	50	841 25	»	1 25
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes)	1155	7	50	1145	»	10
Est	523 75	5	»	525	» 1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée	855	7	50	860	» 5	»
Lyon nouveau	»	»	»	»	»	»
Midi	575	3	75	575	»	»
Ouest	545	5	»	547 50	2	50
C ^e Parisienne du Gaz	1715	5	»	1715	»	»
Canal de Suez	436 25	6	25	437 50	1	25
Transatlantiques	570	2	50	565	»	5
Emprunt italien 5 0/0	66 20	»	50	65 85	»	35
Autrichiens	430	3	75	432 50	2	50
Sud-Autrich.-Lombards	427 50	1	25	425	»	2 50
Victor-Emmanuel	217 50	5	»	220	»	2 50
Romains	159	1	»	169	10	»
Crédit Mobilier Espagnol	495	11	25	488 75	»	6 25
Saragosse	205	8	75	210	» 5	»
Séville-Xérés-Séville	39	1	»	41	» 2	»
Nord-Espagne	180	3	75	178 75	»	1 25
Compagnie immobilière	551 25	1	25	545	»	6 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	314 50	»	»	314 75	» 25	»
Orléans	308	»	»	308 50	» 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée	308	» 75	»	307 50	»	» 50
Ouest	307 50	»	»	308 25	» 75	»
Midi	307 25	» 25	»	307 25	»	»
Est	302 50	»	»	303	»	» 50

Saumur, P. GODET, imprimeur.